

comme autant de prétextes à se dispenser d'un essentiel devoir.

1er OBJECTION

Dieu n'a nul besoin de nos hommages : il se suffit à lui-même.

RÉPONSE. — Certes, Dieu est infiniment heureux et il n'avait besoin ni de l'homme ni de ses hommages pour ajouter quelque chose à sa félicité. Mais, si " nous ne pouvons parler qu'en tremblant de la nature de Dieu, nous devons parler avec certitude des obligations de l'homme ", dit Jules Simon, et ici, l'obligation reste bien certaine. En effet :

1° La richesse du créancier ne retranche rien aux obligations du débiteur. Sommes-nous dispensés de payer une dette, sous prétexte que notre créancier " se suffit " et qu'"il n'a nul besoin " de notre argent ? ... Non : Quand on doit, on paye... Et Dieu est notre créancier.

2° Dieu lui-même ne peut nous dispenser de cette dette, car il ne peut abdiquer ses droits de Maître du monde. Il a fait d'Adam le roi de la création, mais il a voulu rester le roi d'Adam.

3° Si l'on admettait par impossible que Dieu fût indifférent à nos hommages, il faudrait aller plus loin et le déclarer indifférent, comme " se suffisant à lui-même ", au bien et au mal, à la vertu et au vice, etc. Ce serait le renversement du monde... et le renversement de Dieu...

4° Ici encore le raisonnement peut être illustré par une comparaison avec la famille. Le père a-t-il besoin du respect de son fils ? ... Et pourtant, il n'y reste pas indifférent, et s'il s'en désintéressait, il ne serait plus vraiment père.

2e OBJECTION

Dieu pourtant semble bien montrer son indifférence à nos hommages, puisqu'il traite de même manière celui qui a de la religion et celui qui n'en a pas.

RÉPONSE. — C'est, en d'autres termes, cette question, au sujet de la Providence : " Pourquoi le bonheur ne va-t-il pas aux bons et le malheur aux méchants ? " Répondons-y en deux mots.

1° A supposer que, *sur terre*, le fait allégué fût vrai, il ne s'ensuivrait pas que Dieu fût indifférent à notre service : c'est dans la vie

futuro qu'aura lieu la *sanction* ; ici-bas, c'est le lieu de l'*épreuve*.

2° Mais, même dès ici-bas, Dieu montre qu'il n'est pas indifférent au bien ou au mal : et nous verrons précisément, dans la thèse suivante, que la religion est un besoin de l'homme, étant nécessaire à son vrai bonheur ici-bas.

3e OBJECTION

Je ne puis pratiquer la religion : je n'ai pas le temps.

RÉPONSE. — Objection puérile, et pourtant objection trop souvent répétée, ou mise en pratique par des hommes qui n'oseraient pas la répéter. Il est très facile d'y répondre.

1° Dieu ne peut imposer un précepte sans donner le moyen de l'accomplir. Or, il impose à tout homme le précepte religieux. Il est donc certain que tout homme a le temps de le remplir.

2° Le temps manquât-il pour accomplir tous ses devoirs, on devrait faire passer le devoir religieux avant tout autre, car il n'en est pas de plus important. " Une seule chose est nécessaire ", et c'est celle-là.

3° Mais, en fait, l'accomplissement du devoir religieux ne peut nuire aux autres tâches. Il réclame, en effet, un temps très court. Les actes qu'impose la religion sont peu nombreux : elle consiste surtout en un certain esprit, en une *intention* qui se joint à toutes nos actions, comme pour les imprégner d'un parfum religieux et en faire, si profanes qu'elles soient en elles-mêmes, des actes religieux au regard de Celui qui lit dans les cœurs. Or, quand on fait une chose, il n'est pas plus long de la bien faire que de la faire à moitié bien : c'est même quelquefois plus court.

4° En définitive, quand on se plaint que " le temps manque " pour être religieux, ce n'est pas le temps qui manque : c'est le courage, ou la bonne volonté, ou la loyauté envers le devoir.

CONCLUSION

On le voit, ces difficultés ne sont que des préjugés, ces objections ne sont que des prétextes, et la religion reste le *droit de Dieu*, et par conséquent le *devoir de l'homme*.

Il nous reste à établir qu'elle est pour l'homme, non seulement un devoir, mais un *besoin*.

Abbé E. DUPLESSY.